

2023-09-29
2023-2615

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant les pyréthrinés, RVD2023-06. L'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au le 2 septembre 2024, conformément à la période d'abandon graduel établie dans la décision de réévaluation concernant les pyréthrinés RVD2023-06. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à pmra.info-arla@hc-sc.gc.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

Safer's End-All INSECTICIDE / ACARICIDE
CONCENTRÉ EMULSIFIABLE
DOMESTIQUE

PRÊT À L'EMPLOI

ATTENTION :
IRRITANT CUTANÉ
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

Pour usage sur les plantes ornementales d'intérieur, les plantes ornementales en serre et les poivrons en serre pour tuer pucerons, tétranyques et aleurodes à tous leurs stades; thrips, cochenilles farineuses et cochenilles aux stades adulte et de nymphe.

NE PAS utiliser ce produit dans les serres commerciales.

Pour usage extérieur sur les poiriers, les tomates, les haricots, les fines herbes et les plantes ornementales d'extérieur pour tuer Pucerons, tétranyques et aleurodes à tous leurs stades; cercopes; thrips, altises, cochenilles farineuses et cochenilles aux stades adulte et de nymphe.

FACILE À UTILISER

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : Pyréthrine 0,01 %

Contient 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à 0,00017 % et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à 0,000055% comme conservateurs

NO. D'HOMOL 26586 LOI P.A.

CONTENU NET 250 – 750 mL

Woodstream Canada Corporation,
Unit 1 25 Bramtree Court,
Brampton, ON, L6S 6G2
1-800-800-1819

Safer's End-All Insecticide/Acaricide élimine pucerons, tétranyques et aleurodes à tous leurs stades; thrips, altises, cochenilles farineuses et cochenilles aux stades adulte et de nymphe; et cercopes, sur les plantes suivantes: les plantes ornementales d'intérieur; les plantes ornementales telles que les fuchsias et les rosiers, et les buissons et les arbres ornementaux en serre et à l'extérieur; les poivrons en serre; et les poiriers, les tomates, les haricots et les fines herbes cultivés à l'extérieur.

MODE D'EMPLOI

Bien agiter le produit avant chaque emploi. Pour améliorer l'efficacité du produit, l'appliquer directement sur les organismes nuisibles indiqués dans la mesure du possible. **NE PAS** dépasser 55,6 mL par mètre carré. Le traitement peut être répété après 10 jours seulement si l'infestation persiste ou réapparaît.

POUR USAGE SUR LES PLANTES ORNEMENTALES D'INTÉRIEUR, SUR LES PLANTES ORNEMENTALES EN SERRE ET LES POIVRONS EN SERRE :

Pour tuer pucerons, tétranyques et aleurodes à tous leurs stades; thrips, cochenilles farineuses et cochenilles aux stades adulte et de nymphe : **NE PAS** appliquer sur des plantes d'intérieur destinées à la consommation humaine ou animale (p. ex. fines herbes). **NE PAS** utiliser ce produit dans les serres commerciales. Il est recommandé de pulvériser le produit sous forme de fine bruine pour bien couvrir tout le feuillage, y compris les surfaces supérieures et inférieures des feuilles ainsi que les tiges, au besoin. **NE PAS** mouiller les plantes jusqu'au point de ruissellement ou d'égouttement. On peut appliquer le produit sur les poivrons en serre jusqu'à la veille de la récolte. Laver les poivrons avant de les consommer. Lorsqu'on soupçonne qu'une plante non désignée ci-dessus est particulièrement sensible (p. ex. une fougère délicate), faire un essai en pulvérisant le produit sur une partie de la plante quelques jours avant de procéder à la pulvérisation complète.

POUR USAGE EXTÉRIEUR SUR LES POIRIERS, LES TOMATES, LES HARICOTS, LES FINES HERBES ET LES PLANTES ORNEMENTALES D'EXTÉRIEUR :

Pour tuer pucerons, tétranyques et aleurodes à tous leurs stades; cercopes; thrips, altises, cochenilles farineuses et cochenilles aux stades adulte et de nymphe : Il est recommandé de pulvériser le produit sous forme de fine bruine pour bien couvrir tout le feuillage, y compris les surfaces supérieures et inférieures des feuilles ainsi que les tiges, au besoin. **NE PAS** mouiller les plantes jusqu'au point de ruissellement ou d'égouttement. On peut appliquer le produit sur les poiriers, les tomates, les haricots et les fines herbes jusqu'à la veille de la récolte. Laver les fruits et les légumes étiquetés avant de les consommer. Lorsqu'on soupçonne qu'une plante non désignée ci-dessus est particulièrement sensible (p. ex. une fougère délicate), faire un essai en pulvérisant le produit sur une partie de la plante quelques jours avant de procéder à la pulvérisation complète. Safer's End-All INSECTICIDE / ACARICIDE peut enlever la pruine glauque (bleue) sur certains arbres à feuilles persistantes tels que l'épinette bleue.

LIMITATIONS D'UTILISATION

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un brumisateur/nébulisateur, qu'il soit portatif ou fixe.

NE PAS appliquer ce produit comme pulvérisation d'ambiance.

NE PAS appliquer sur un plan d'eau.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales.

MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Le produit peut irriter la peau et causer des réactions de sensibilisation cutanée. Le produit peut causer une irritation des yeux ou aggraver une dermatose existante. Rincer la zone atteinte à grande eau. Si l'irritation persiste, obtenir de l'aide médicale. Éviter le contact du produit avec les yeux, la peau et les vêtements. N'utiliser le produit que dans des endroits bien aérés.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer ce produit à proximité de plantes en fleurs. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer qu'en soirée, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Toxique pour les arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire le plus possible l'exposition des zones non ciblées.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes. L'exposition de la peau peut entraîner des sensations passagères (picotements, sensation de brûlure, démangeaisons, engourdissement). L'exposition pourrait aussi entraîner les symptômes suivants : des effets respiratoires (comme la toux, l'irritation des voies respiratoires ou l'essoufflement), des nausées, des maux de tête ou des étourdissements.

PREMIERS SOINS :

En cas de contact avec les yeux, Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne est capable d'avaler. **NE PAS** faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation, Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

ENTREPOSAGE :

NE PAS entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION :

NE PAS réutiliser le contenant vide. Jeter avec les ordures ménagères. Les produits inutilisés ou utilisés en partie doivent être apportés à une décharge de déchets dangereux provinciale ou municipale.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.